

Délibération portant approbation sur le compte
rendu du 3 mars 2026.

Point n° 1 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 30 juin 2026

Délibération n° 2026_3006_37

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration en date du 04 mars 2025 portant élection de Madame Nathalie WALLIAN, Professeure des Universités à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2025-02 du Conseil d'administration en date du 4 mars 2025 portant élection de Monsieur le Docteur Laurent DIDIER, à la Vice-présidence du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Réunion ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire **approuve le compte-rendu du 3 mars 2026.**

(Cf. le compte-rendu du 3 mars 2026, annexée).

Résultats des votes électroniques :

Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 21
Nombre de voix pour : 20
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 1

Fait à Saint-Denis le **09 JUL. 2026**

Par délégation le Vice-Président du Conseil
d'Administration en charge
de la Formation et de la Vie Universitaire


Dr. Laurent DIDIER

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion. Chancelier des universités le : 15 juillet 2026

Publié au recueil des actes administratifs de l'université de La Réunion. le : 15 juillet 2026

COMPTE-RENDU

Sièges : 38

Membres en exercice : 38

Quorum requis à l'ouverture de séance : 19

Quorum constaté à l'ouverture de séance : 31

	Secteur	Membre	Signature en qualité membre	Signature en qualité de mandataire
	VP CAFVU	DIDIER Laurent	Présent	
Collège A	DEG	DESAULNAY Olivier		
		MOREAU Nicolas	Présent	
	LSHS	OROBITG Christine	Présente	
		WALLIAN Nathalie	Présente	
	ST	MORILLON Marianne	Présente jusqu'à 15h15	Représentée par Mme CHOTOORY
		STRASBERG Dominique		Représenté par Mme WALLIAN
	Santé	RIQUEL Line		
Collège B	DEG	CADOU Eléonore	Présente jusqu'à 9h25	Représentée par Mme OROBITG
		DIAKITÉ Daouda	Présent	
	LSHS	AÏT-AARAB Mohamed	Présent	
		LAURET Francky		
	ST	BARET Pascal	Présent	
		VERKINDT Chantal		
	Santé	ROBERT DA SILVA Christine	Présente	
Collège C		BECQUART Audrey	Présente	
		CHOTOORY Poornima	Présente	

Collège D		HO-LU Jérémy	Présent	
		MONTPRÉ Guillaume	Présent	
		NASRI Véronique	Présente	
	DEG	SAID Hassane Djaffar		
		<i>Suppléant : FELICITE Anthony</i>	Présent	
		SAQUOITIER--BALON Naomie		Représentée par Mme LEBON
		<i>Suppléante : HUET Chloé</i>		
		BEGUE Yann		Représenté par Mme LEBON
		<i>Suppléant : DEBESE Ezekias</i>		
		TECHER Ericka		Représentée par M. REMTOULA
		<i>Suppléante : MOUTOUSSAMY Emilia</i>		
	ST	FAMEKAMY Alicia	Présente	
		<i>Suppléante : PORRET Kenza</i>		
		BOUC Mathieu		Représenté par Mme FAMEKAMY
		<i>Suppléant : LESPINE--BARRIÈRE Maël</i>		
		BÉ Hafsoit		Représentée par Mme FAMEKAMY
		<i>Suppléante : RAVOLOLOHARIMANANA Princia</i>		
		ABUFERA Lucas		Représenté par Mme BAOU
		<i>Suppléant : CASTEL Paul</i>		
	LSHS	REMTOLA Rayan	Présent	
		<i>Suppléant : ROBERT Lukas</i>		
		LEBON Coralie	Présente	
		<i>Suppléante : TESTANT Aurore</i>		
		RICHAUVET--GONTHIER Lucas	Présent	

[illegible]

La séance est présidée par Laurent DIDIER, vice-président du conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire avec l'assistance de Mme BOIRON, directrice de la DEPF.

Le quorum étant atteint avec 31 membres 22 présents et 9 membres représentés (soit au total 31 membres présents et représentés), le vice-président ouvre la séance à 9h15.

L'ordre du jour comprend 3 points soumis pour délibération, 11 points soumis pour avis et 5 points pour information.

1. Les comptes-rendus du 4 et 25 novembre 2025.

1.1 Compte-rendu du 4 novembre 2025

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le compte-rendu du 4 novembre 2025 au vote de la CFVU.

Compte-rendu du 4 novembre 2025	Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1
---------------------------------	---

1.2 Compte-rendu du 25 novembre 2025

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le compte-rendu du 25 novembre 2025 au vote de la CFVU.

Compte-rendu du 25 novembre 2025	Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0
----------------------------------	---

2. Offre de formation 2026-2031 : maquettes.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments de cadrage en rappelant les axes suivants :

- Article L712-6-1 du code de l'éducation
La CFVU « adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration »
- Durée de l'accréditation : 6 ans
Passage au CNESER : le 12/03/2026
- Lettre de cadrage de la NOF
- Licence (heure étudiant) : 1500h-1700h
- Master (heures étudiant) : 500h-800h

- Référence 2023-2024 (OSE) : 191 800 HETD => cible de -8% => 176 400 HETD (2026)

Perspectives : approche en coûts complets des formations (GT DGESIP et réseau des VP CA ; bilan annuel des formations (quantitatif et qualitatif)

- UFR SANTÉ :

UFR SANTE - baisse de -30% par rapport à 23/24 et augmentation de 14% à venir pour la période 26-31 en incluant la charge de Maïeutique et orthophonie.

Attention sur le référentiel 23/24 nous rencontrons une difficulté pour identifier les heures de l'UFR. Il y a un problème de déclaration dans OSE.

Les charges en lien avec orthophonie et l'intégration de Maïeutique n'ont pas été prises en compte dans le calcul.

Rapporteur Arnaud WINER :

L'UFR SANTE est en plein développement dans son offre de formation. Nous avons commencé avec très peu de formations diplômantes et nous évoluons progressivement vers une certaine normalité par rapport à ce que peut offrir une faculté de santé. Nous en sommes encore un peu loin, même si nous progressons dans cette offre de formation.

Tout d'abord, il faut savoir que cela ne concerne pas uniquement la médecine, bien entendu. Il y a un ensemble de formations qui sont proposées, déjà pour l'accès en santé qui est un peu à part et qui concerne le système PASS / LAS, lequel permet d'accéder aux spécialités de MMOPK (Médecine, maïeutique, pharmacie, odontologie et kiné). Ces formations, en dehors d'odontologie et pharmacie, peuvent être effectuées en grande majorité à la Réunion. Il y a la filière médicale avec un cursus de 1er cycle (licence DFGSM2, DFGSM3) et, depuis 2023, l'ouverture du 2ème cycle des études médicales que nous ne pouvons pas complètement développer actuellement en raison d'un manque d'encadrants hospitalo-universitaires. Nous recrutons beaucoup d'hospitaliers, mais pour le moment le ministère nous avait accordé une cinquantaine d'étudiants par année, ce qui correspond aux capacités d'encadrement et d'enseignement. En effet, c'est une formation qui se déroule quasiment à mi-temps en stage. Globalement, nous avons tendance à essayer de garder à la Réunion le plus d'étudiants possible pour une raison très simple : la création du tutorat santé Réunion a permis d'obtenir plus d'étudiants boursiers, lesquels ont de plus en plus de difficulté à quitter La Réunion pour aller en Hexagone afin de continuer leur 2ème cycle. Sur environ 185 étudiants actuellement en 3ème année, seuls 50 peuvent rester. On fait des dérogations pour des problèmes financiers, psychologiques ou de santé mentale, et on est en train d'évaluer la volonté et/ou la nécessité des étudiants à rester sur place, ce qui augmenterait le nombre d'étudiants par année. Cela est en discussion avec nos tutelles. Par ailleurs, il y a le 3ème cycle des études médicales qui existe depuis 2004 en partenariat avec Bordeaux. Il est en début d'autonomie depuis 2014 et en pleine autonomie depuis 2017, nous ouvrant 35 diplômes d'enseignement de spécialité. Nous avons quasiment la totalité des diplômes de spécialités disponibles en France, sauf quelques-unes (chirurgicales ou de niche) que nous ne pouvons pas ouvrir pour le moment, faute de services formateurs suffisants. Pour la maïeutique, elle n'est pas encore intégrée de façon systémique ; elle le sera début 2027. Sachez que c'est désormais une formation de six ans, avec une année de 1er cycle, un 2ème cycle et une année de 3ème cycle court, qui est en pleine modification et qui sera intégrée de façon systémique à partir de 2027.

Actuellement, la maïeutique est au sein de notre faculté de santé sur Terre Sainte, mais l'intégration n'est pas encore systémique. Nous sommes encore en discussion avec la direction du CHU pour les financements de cette formation. Ensuite, nous avons l'ouverture tant espérée de l'orthophonie, qui va enfin ouvrir en 2026. C'est un projet qui évolue depuis cinq années à peu près et qui va permettre d'ouvrir la formation à 18 étudiants. C'était un grand manque pour la formation, puisque beaucoup de Réunionnais ne pouvaient pas se former dans cette spécialité-là. Enfin, nous avons un diplôme de formation initiale et continue qui est « les infirmiers en pratique avancée », un master de deux années qui a ouvert en 2024 et qui fonctionne bien, avec des options différentes selon les obligations que nous avons. Actuellement nous avons quatre options, et une cinquième va ouvrir. Ensuite, nous avons « sciences pour la santé » : c'est une licence classique qui permet aussi d'avoir une licence d'accès

santé de trois ans. Nous avons également un master « biologie santé » de deux ans avec trois options, et avec un partenariat indien qui est assez fort dans la constitution de cette formation. Pour terminer, il reste la formation initiale et continue pour « les infirmières de bloc opératoire » qui est universitarisée et qui est en autonomie financière, puisque la Région participe largement à cette formation, tout comme les participants.

Nicolas MOREAU questionne sur l'ouverture de la formation d'orthophonie : quelle est la prise en charge financière extérieure de la formation ? Qu'est-ce que cela va coûter à l'établissement ? 6000h pour 18 personnes ?

Arnaud WINER : pour la capacité en orthophonie, pour le moment, il n'y aura qu'une seule année qui ouvrira en 2026. Effectivement, sur la prochaine NOF, la formation sera sur 6000h.

Mme Boiron apporte des précisions : les 6000h correspondent à Orthophonie + Maïeutique sur la période 26-31.

M. le VP CA-FVU souhaite apporter des informations complémentaires concernant une convention / lettre d'engagement de la part de l'ARS, de la Région Réunion et du Ministère en termes de soutien financier, notamment sur les trois prochaines années. Comme on l'avait déjà évoqué en instance centrale, et notamment en Conseil d'Administration, se posera la question : qu'est-ce qu'on fait après ces trois ans ? Il faudra avoir une démarche anticipatrice pour essayer de prendre en compte le fait que l'on n'aura cet accompagnement financier de l'orthophonie uniquement sur ces trois années.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR SANTÉ au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR SANTÉ.	Pour : 9 Contre : 14 Abstention : 8
--	---

- IUT :

IUT - Baisse constatée de 2.18% par rapport à 2023/2024, une partie des heures FI sont prises en charges dans le cadre des heures mutualisées avec la FIA pour les BUT3 ce qui permet cette baisse de 7.36%.

L'IUT s'engage sur une prise en charge avec la mutualisation des heures FIA à hauteur de 4770.50 HETD.

La spécialité RAPEB étant prise en charge dans le cadre du projet ECOUBAT les heures n'ont pas été prises en compte.

Volume total 31 930 heures FI, valeur cible 31 707 HETD.

Rapporteur Olivier MARC :

Au niveau de l'IUT, l'offre de formation n'a pas vraiment changé depuis le déploiement du BUT en 2021. On a toujours les sept départements : Gestion des entreprises et des administrations ; Génie civil et construction durable ; Génie biologique ; Réseaux et télécommunications ; Carrières sociales ; Hygiène, sécurité, environnement ; Techniques de commercialisation. Ces sept BUT accueillent environ 1 000 étudiants au total. Ils sont déployés en formation initiale, en alternance et en apprentissage – pour certains à partir de la 2ème année, et pour la grande majorité en 3ème année. S'y ajoutent les formations en apprentissage pour la licence professionnelle. Il y a quatre licences professionnelles : Assurance, banque, finance (chargé de clientèle) ; Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement ; Métiers de l'industrie, mécatronique, robotique (parcours Ingénierie des systèmes automatisés) ; Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique (spécialité Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables). Enfin, un master en Ingénierie des systèmes complexes, parcours Interdisciplinaire en technologies innovantes (ITI), est déployé avec l'université de Nantes. Ces cinq dernières formations sont réalisées à 100 % en apprentissage avec des groupes raisonnés d'au moins treize étudiants, mis à part le master qui vient de démarrer : nous

l'avons ouvert avec un effectif minime que nous devrions augmenter par la suite. Voilà pour l'offre de formation générale.

Si on se concentre aujourd'hui sur la formation initiale présentée ce jour, les BUT génèrent au total, sur leurs trois années et pour les sept départements, 36 700 heures équivalents TD. Je précise que ces heures ont été réduites au maximum : c'était l'objectif numéro un. Mais il y a eu quelques sacrifices en termes de mutualisation et de taille des groupes d'étudiants (par exemple, on ne va pas ouvrir un groupe de TP en dessous de 13). Toute cette offre de formation suit vraiment notre programme national, qui est mutualisé et optimisé dans ses moindres heures. L'IUT, c'est un programme national commun pour tous les BUT dans toutes les spécialités de France. Notre objectif numéro un était de conserver ce programme national pour ne pas faire de l'IUT de La Réunion un diplôme dégradé par rapport à un IUT hexagonal.

Un petit mot sur la cible qui a été basée sur les chiffres 2023-2024 : l'IUT n'était pas encore en pleine capacité en 2023-2024 puisqu'il manquait un parcours en troisième année, qui générerait à peu près 600 heures. Donc, sur cette donnée cible, on avait déjà un retard au démarrage, et il a fallu trouver des compromis pour pouvoir compenser ce groupe-là. On arrive à moins 7 %. Comment fait-on pour passer de 36 000 heures à 32 000 heures ? En fait, on va financer notre troisième année de BUT avec nos contrats d'apprentissage. C'est à peu près 4 700 heures qui vont être payées par les fonds propres de l'IUT, ce qui correspond à une enveloppe de plus de 200 000 euros. C'est comme ça qu'on arrive à la cible. Je précise quand même que la cible de FI (formation initiale) 2019-2020 était de 32 200 heures, et là, on passe légèrement en dessous des 32 000 heures. En 2019-2020, l'IUT déployait son DUT en deux ans, et là, on est passé à trois ans avec le BUT. On a donc une année supplémentaire et, en termes de FI, on a moins d'heures que ce que l'on déployait en DUT, tout le reste étant identique. On a donc fait de gros efforts dans cette NOF — je tiens à le préciser — pour essayer d'atteindre cette cible. On ne l'a pas tout à fait atteinte, on est à 7,36 %, mais on a fait les efforts qu'il fallait, et je remercie toutes mes équipes d'avoir fait ces efforts-là.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'IUT au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'IUT.	Pour : 15 Contre : 15 Abstention : 1
--	--

- UFR SHE :

UFR SHE - Baisse de l'offre de - 9.67 % pour 2026/2027 par rapport à 2023/2024, ouverture prévisionnelle du Master management option Management bien être et CPES BIOMES à la rentrée 2027/2028 et du Master Agro en FC.

Les heures PI2 ont été exclues de la charge de la composante.

Rapporteur : Bertrand BARON

L'UFR SHE est composée de quatre départements : Français Langue Étrangère (FLE), Sciences du Bâtiment et de l'Environnement (SBE), Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), Écologie terrestre (ET). Nous avons demandé à chaque département de réduire la volumétrie HETD de 8 % pour que ce soit équitable pour tout le monde par rapport au chiffre de 2023-2024. Tel que demandé par le cadrage de l'établissement, cela n'a pas toujours été chose facile pour l'ensemble des collègues. La valeur cible à atteindre pour l'ensemble de l'UFR est de 22 032, comme indiqué sur l'annexe projetée en séance. À l'heure actuelle, la valeur atteinte est de 22 111 avec un effort encore à faire de 79 h sur le département SBE, tout simplement dû à une erreur de notre part sur des calculs sur cette volumétrie que les collègues du département sont en train de résoudre et fournir une nouvelle maquette très rapidement. Pour les autres départements, on atteint la cible, avec 14 982 HETD pour le département STAPS, dont 400 h qui ont été réservées, sanctuarisées pour l'ouverture d'un nouveau master en 2027. La volumétrie des heures étudiantes a été respectée : entre 1 500 h et 1 700 h pour les licences, 500 h et 800 h pour les masters.

Mme Chantal VERKINDT souhaite compléter cette présentation concernant l'ouverture en 2027 du CPES BIOMES, qui est actuellement en phase finale de construction et qui ouvrira en 2027 sous condition de cofinancement conséquent de l'Académie.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR SHE au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR SHE.	Pour : 15 Contre : 17 Abstention : 0
--	--

- ÉSIROI :

ESIROI - Augmentation de 27.51 %, hausse en lien avec la mise en œuvre de l'approche par compétence. Engagement de la composante d'entreprendre une démarche de rationalisation sur plusieurs années. A noter que l'accréditation est en décalage validation du dossier novembre 2024.

Rapporteur : Richard LORION

L'ESIROI n'est pas synchronisée sur les éléments de la NOF, puisque nous dépendons d'un organisme d'évaluation indépendant qui n'est pas le HCERES, mais la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Cela implique une organisation et un calendrier différents, car l'offre que nous déployons actuellement au sein de l'école a été validée et accréditée pour nous permettre de délivrer le titre d'ingénieur diplômé, reconnu par la CTI qui est la seule instance habilitée à l'attribuer. Ce travail a été réalisé par l'équipe précédente, et c'est pourquoi j'ai souhaité que Jean-Jacques, notre directeur des études, m'accompagne. L'établissement a en effet suivi cette évolution de ré-accréditation pour l'ensemble de nos trois spécialités (agroalimentaire, bâtiment et énergie, et informatique) et dispose également d'un cycle préparatoire intégré afin de se conformer à l'un des éléments structurants exigés par la CTI, à savoir proposer un cycle complet de cinq ans au sein des écoles internes aux universités, à l'instar du réseau Polytech dont nous sommes membres.

La problématique est que nous entamons un volet de discussion avec la gouvernance qui vise à réduire l'offre de formation, alors que notre offre actuelle, déjà enregistrée et déployée, représente 12 000 heures et ne peut pas être modifiée vis-à-vis de notre accord avec la CTI pour la délivrance du titre. Le premier élément explicatif réside dans le passage en APC (Approche par compétences), qui a été une obligation imposée par la CTI. Nous avons choisi de suivre ses préconisations en réduisant le volume horaire étudiant dans chacune des spécialités pour passer de 2 000 heures à 1 850 heures, ce qui constitue le cadre imposé pour délivrer le titre, tandis que le cycle préparatoire intégré se situe à 1 550 heures pour rester conforme au cahier des charges. Ce cahier des charges de la CTI est extrêmement rigoureux, l'obtention de l'habilitation relève d'un travail conséquent, et nous sommes aujourd'hui accrédités pour la durée maximale de cinq ans. Nous ne sommes donc pas synchronisés avec le calendrier du HCERES qui passe désormais à six ans, puisque nous relevons encore des anciens calendriers d'accréditation de cinq ans, mais cette offre est celle qui est officiellement reconnue et déployée.

Concernant l'organisation, nous avons discuté de la manière dont nous pourrions aborder une démarche de diminution des heures. Au vu de notre accréditation, nous avons la possibilité d'envisager une revoyure à mi-parcours aux alentours des trois ans. C'est une première démarche que nous souhaitons engager car, dans le cadre de l'APC, la baisse des heures autrefois mutualisées a fait qu'elles se retrouvent aujourd'hui réparties plus précisément dans chacune des spécialités, l'approche par compétences le nécessitant. Le second volet concerne le déploiement de l'apprentissage. La précédente équipe avait proposé un parcours en alternance en dernière année, mais la CTI l'a refusé pour le moment car, contrairement à d'autres formations universitaires, nous sommes tenus d'obtenir son autorisation préalable. Les conditions n'étaient pas réunies lors de la précédente accréditation, mais nous souhaitons remettre ce sujet sur la table afin de lancer l'apprentissage sur la dernière année au cours de cette accréditation, ce qui permettrait de diminuer l'impact sur les heures et d'apporter un cofinancement. La stratégie de l'école est donc de travailler sur une deuxième mouture

en cours de route, d'une part en réintroduisant un peu plus de mutualisation de manière compatible avec l'APC puisque nous sommes passés de 700 heures à 300 heures mutualisées, et d'autre part en développant sur la dernière année le dispositif FISEA (Formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti), ce qui nous permettrait de réduire encore l'impact sur la maquette d'environ 880 à 1 000 heures.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'ÉSIROI au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'ÉSIROI.	Pour : 7 Contre : 20 Abstention : 5
---	---

• IAE :

IAE - En attente d'un retour concernant la prise en charge des heures de gestion dans la maquette d'économie-gestion L1 et L2. En attente de retour sur la rationalisation -8%
Il reste des maquettes en Master avec un total heure étudiante qui dépasse 800 heures (Tourisme et Marketing vente).

Rapporteur : Jérôme GARDODY

L'offre de formation qui est proposée n'a pas changé puisque nous sommes tous dans une logique de contraction. Il est difficile de développer de nouvelles mentions et de nouveaux parcours. Au niveau de la licence, nous avons la L3 Éco-Gestion qui s'inscrit dans la continuité de la mention Éco-Gestion et du parcours qui démarre en L1 et L2 à la faculté de droit et d'économie. Lors de la précédente offre de formation, nous avons quatre parcours, qui étaient quatre spécialisations proposées au niveau de l'IAE. Nous avons réduit le nombre de ces parcours à deux : un parcours Contrôle, comptabilité et audit (CCA) pour renforcer notre parcours des métiers du chiffre qui doit mener vers le master qui porte le même nom, et un deuxième parcours au niveau de la L3, beaucoup plus généraliste, Gestion des organisations, qui devrait mener vers les masters marketing, tourisme et gestion des ressources humaines. De manière globale, notre architecture n'a pas changé. Nous avons également supprimé deux mentions qui relèvent de la LP (licence professionnelle), et cela pour réduire la charge pédagogique d'enseignement qui pèse sur les enseignants. Par rapport aux chiffres, nous sommes sur une première base de 4 909 heures, mais de 4 846 heures après la réactualisation du master CCA. La deuxième base s'est effectuée sur l'année 2019-2020 à l'IAE, au lieu de 2023-2024, pour la simple et bonne raison que nous sommes presque la seule composante à avoir diminué sa base en cours d'accréditation. C'est-à-dire que nous ne sommes plus sur 5 281 heures ; ce qui est présenté là, c'est environ 4 900 heures HETD en 2023-2024. En tout état de cause, l'esprit reste le même, et on préfère baser notre calcul sur 2019-2020 pour être dans une situation d'équité avec les autres composantes, qui soit ont gardé, soit ont augmenté leur base, tout simplement parce que, comme je l'ai dit à différentes occasions, nous avons perdu six postes de titulaires en moins de dix ans sans renouvellement et sans perspective de renouvellement. En 2020, nous étions à 19 enseignants titulaires, et en 2024, à 13 enseignants titulaires. Face à ces taux d'encadrement catastrophiques et qui se dégradent, nous avons décidé de diminuer nos maquettes en cours d'accréditation. Maintenant, en matière d'évolution pour respecter la lettre de cadrage, nous avons réalisé deux phases de calculs : la première phase en interne a consisté à diminuer nos maquettes, et nous sommes arrivés à un résultat désormais de 4 656 HETD, ce qui nous plaçait bien en dessous des 8 % qui ont été ciblés puisque, si l'on prend les bases de 2023 ou de 2019, on est soit à moins 10 %, soit à moins 11 %. Pour la deuxième phase, nous avons été interpellés par la faculté de droit et d'économie, nous disant que comme on co-porte un parcours dont la L1 et la L2 s'effectuent au niveau de la faculté de droit et d'économie, il est normal que l'IAE puisse participer solidairement au financement de ces deux années, d'autant plus qu'on est dans une situation de contraction et de contrainte budgétaire. Initialement, dans la précédente accréditation, il n'y avait pas de ligne prévue au niveau de l'IAE pour le financement de ces deux années, mais je trouve bien évidemment normal et naturel que l'IAE prenne sa part là-dedans de manière solidaire. Donc, nous avons là aussi réuni les collègues de manière à identifier de nouvelles pistes d'économies et de solutions, et nous avons pu remonter 190 HETD à la faculté de droit et d'économie. Alors, ce ne sont pas des heures qui viennent financer

strictement l'offre de formation de l'IAE, mais cela viendra abonder celle de la faculté de droit et d'économie. Ce qui fait que nous passons de 4 656 HETD à 4 846 HETD, et si nous prenons la base de 2019-2020, nous sommes dans l'enveloppe des moins 8 %, tandis que si nous prenons la base de 2023-2024, nous sommes à un peu plus de 7 %. Voilà, de manière très transparente, les efforts que nous avons consentis de notre côté à l'IAE malgré notre petite enveloppe.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'IAE au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'IAE.	Pour : 9 Contre : 21 Abstention : 2
--	---

- UFR LSH :

UFR LSH - Nécessité d'augmenter les heures étudiante avec comme cible 1500 heures en Licence et entre 500 et 800 heures en Master, on constate tout de même une baisse de 3.52% par rapport à 2023-2024.

Les heures PI2 ont été exclues de la charge de la composante.

Rapporteur : Marie-Annick LAMY-GINER

Pour donner le cadre initial, nous avons 18 formations, soit 10 licences et 8 masters. Nous étions loin au départ des 1 500 heures, ce qui explique un peu ce chiffre revu à la hausse ; nos maquettes actuelles atteignent plus ou moins aujourd'hui 1 500 heures, avec, pour certaines formations, le stage qui est comptabilisé à l'intérieur de ces 1 500 heures. Notre nouveauté, c'est l'apparition de la bi-licence Allemand-Anglais, puisque l'allemand connaissait un désamour de la part des lycéens et qu'il a fallu repenser cette formation, d'où l'idée de créer ce double cursus. Il y a aussi le nouveau master Monde du livre, en remplacement de celui de Lettres. Il faut dire aussi que, quoi qu'il en soit, nous avons essayé de contenir notre offre de formation. Nous avons beaucoup réduit la voilure en termes de cours magistraux (CM). Nous avons encore aujourd'hui des groupes de TD qui montent à 60 ou 70 étudiants. Nous avons également gardé les parcours individualisés pour les filières en sciences sociales et en information et communication.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR LSH au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR LSH.	Pour : 12 Contre : 18 Abstention : 2
--	--

- UFR DE :

UFR DE - Le calcul ne tient pas compte des formations financées (PREPA TALENT et CPES). Baisse de l'offre constatée -8.54%

Les heures PI2 ont été exclues de la charge de la composante.

Rapporteur : Faneva RAKOTONDRAHASO

La période de refonte des maquettes est une période assez lourde, et je remercie les équipes en interne et aussi la DEPF pour le travail réalisé et le travail en cours. Je vais vous expliquer comment nous avons réfléchi et pourquoi la diminution des heures est logique, démarche que nous avons initiée quel que soit le pourcentage qui a été fixé. Je souhaite rappeler tout simplement qu'il y a eu un chèque en blanc qui a été réalisé sous la dernière gouvernance, et qu'on nous a promis des financements qui ne sont jamais intervenus. On nous a supprimé en cours de route les PI2, les financements pour les LAS, on ne les a jamais vus, et on nous a promis des postes d'enseignants-chercheurs, qu'on n'a jamais vus. Ce qui a entraîné un accompagnement dégradé des étudiants.

L'objectif, c'était de ne pas se retrouver dans cette situation-là. L'idée, c'était d'aboutir à une rationalisation et de pouvoir refaire ce travail correctement au bénéfice des étudiants ; une absence de diminution nous aurait mis à la merci de trop d'aléas et, à mon sens, il était hors de question d'aboutir à cela.

L'IAE a fait l'effort de la prise en charge de 192 HETD, car nous nous sommes rendu compte que nous portions intégralement la charge de la licence qui profitait à l'IAE, et c'est pour cela qu'il y a une prise en charge annoncée pour la L1 et la L2 des heures de gestion. Peut-être faut-il rappeler quelques chiffres : on est à moins 8,54 %. Peut-être rappeler aussi que la FDE est la composante avec le plus d'étudiants, que nous sommes sur deux sites et que nous avons tous les mêmes contraintes. Donc, pour les 1 500 h étudiants en licence, notre idée était plus de nous rapprocher des 1 500 h que de dériver vers les 1 700 h / 1 800 h. Nous sommes en dessous des deux bases. L'idée générale, c'était l'optimisation de notre offre de formation sans dégrader les choses et de refaire ce métier dans l'intérêt des étudiants.

Zoulfikar MEHOUMOU ISSOP tient à remercier également les équipes en interne. De manière générale, on a effectivement baissé les volumes horaires totaux, par la rationalisation des heures de CM, par la fin des mineures et également par de la mutualisation. Et on a également baissé le volume horaire étudiant, notamment en AES. Après analyse des différents calculs, je crois qu'on est la composante ayant le ratio le plus faible de cette université. Je pense que les efforts ont été faits de notre côté et de manière générale pour respecter le cadrage qui a été fixé au départ.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR DE au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR DE.	Pour : 15 Contre : 15 Abstention : 2
---	--

- UFR ST :

UFR ST- Baisse de -5.37% des erreurs et coquilles signalées dans les maquettes qui sont toujours en attente de réponse. Problème heures étudiante Maquette informatique.

Pas de charge annoncée pour MIASH, entièrement mutualisée.

Argumentaire difficulté pour atteindre la cible au regard du nombre de TP.

Mise en place heure distanciel. Augmentation du volume mise en place de l'APC +13% licence SV

Pbm amphithéâtre plusieurs groupes CM

Augmentation du volume en lien avec la LAS (à nuancer équilibre des groupes entre les parcours classiques et la LAS) -8.93%

Rapporteur : Patrick FROUIN

Voici la correction de votre texte. Les fautes d'orthographe et de grammaire (comme les participes passés, les pluriels ou les oublis de mots) ont été rectifiées, et les maladresses de syntaxe ont été corrigées tout en conservant scrupuleusement le sens et le ton de vos propos.

En ce qui concerne la FST dans la nouvelle offre, nous avons 7 mentions de licence et 6 mentions de master. On perd deux licences : la licence professionnelle Agronomie, qui part à la FSHE dans le Sud, et la licence MIASHS, qui est fermée. Cela représente donc une réduction pratique de l'offre par rapport à ce qui existait. Le volume cible était de 23 990 HETD et on est descendu jusqu'à 24 652 HETD ; il y a quelques petites différences, mais c'est minime. C'est-à-dire qu'on est autour de moins 5,5 % et qu'on n'atteint pas les 8 %. Il n'y a pas si longtemps de cela, on avait des maquettes à 1 800 h et, là, on descend plutôt à 1 600 h : cela diminue donc.

Pour y parvenir, on a mutualisé un certain nombre de choses, notamment avec du contenu transversal. On a augmenté la part du distanciel, et en particulier le distanciel asynchrone, pour lequel il y a des pour et des contres. On sait que cela implique un accompagnement moindre et qu'il faut plus

d'autonomie de la part des étudiants ; on espère que cela viendra, mais il y a tout un chemin à parcourir pour cela.

Dans le détail, il y a un master qui a augmenté de 130 h étudiants : c'est le master Informatique, afin de respecter des contraintes liées à l'alternance. C'est un master de 812 h. Je rappelle que ce master a rapporté cette année 32 000 €, l'alternance permettant aussi de compenser une partie du coût. Ensuite, on a une formation qui est en APC : c'est la licence Sciences de la Vie, qui est la plus grosse et représente la moitié de l'effectif de la Faculté des sciences, avec trois parcours. Dans certaines formations comme Sciences de la Terre, on a dû rajouter des heures de stage et des heures en distanciel asynchrone pour atteindre 1 500 h. Si jamais il fallait absolument atteindre l'objectif des 8 %, ce qui est proposé, c'est d'abandonner les LAS SV ; cela ferait 1 000 h en moins, ce qui n'est pas la solution idéale. Pour l'instant, ce n'est pas possible de faire moins.

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR ST au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de l'UFR ST.	Pour : 9 Contre : 21 Abstention : 2
---	---

- MDL et ICR :

Pas de remarque

Monsieur le vice-président soumet l'offre de formation 2026-2031 : maquettes de la MDL et ICR au vote de la CFVU.

Offre de formation 2026-2031 : maquettes de la MDL et ICR.	Pour : 9 Contre : 18 Abstention : 4
--	---

3. Diplôme universitaire : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026.

Diplôme Universitaire Animation Managériale en Santé de l'IAE

Rapporteur Frédéric BOISSEAU :

Objectifs de la formation :

Acquérir ou renforcer les compétences nécessaires à l'animation d'équipes pour les personnels des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, et du handicap (secteurs public et privé).

Développer l'agilité managériale.

Les MCCC (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences) et le règlement spécifique au titre de l'année 2025-2026 soumis à la présente séance sont identiques en tous points à ceux présentés en 2024-2025.

Pour rappel, le DU AMS est porté par l'IAE et l'IRMSOI. Il a été mis en place lors de l'année universitaire 2024-2025.

Au titre de cette première année, les effectifs étaient de 17 étudiants. Les recettes ont été évaluées à 29 750 € pour des coûts pédagogiques évalués à 9 411 €.

Pour cette nouvelle année universitaire, et sur les mêmes bases de moyens financiers et pédagogiques, 13 étudiants sont inscrits, générant 22 750 € de recettes de formation.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le diplôme universitaire AMS de l'IAE : règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 au vote de la CFVU.

Diplôme universitaire AMS de l'IAE: règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026.	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Points soumis pour avis

4. Statuts de la DFTLV.

Monsieur le VPCAFVU présente les éléments :

Mise à jour des statuts de la DFTLV :

- Article L.611-1 du code de l'éducation
« La formation tout au long de la vie constitue une obligation nationale »

Contenu :

- Article 1 : Missions de la DFTLV
- Article 2 : Le Directeur de la DFTLV
Désignation : Attributions
- Article 3 : Moyens de la DFTLV
Locaux ; Personnels ; Moyens financiers
- Article 4 : Conseil consultatif
- Article 5 : Tarification des actions de formations
- Article 6 : Prévisions de recettes et de dépenses
- Article 7 : Règlement intérieur
- Article 8 Adoption et révision des statuts
- Article 9 : Entrée en vigueur des statuts

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet la mise à jour des statuts de la DFTLV au vote de la CFVU.

Statuts de la DFTLV.	Favorable : 28 Défavorable : 0 Abstention : 1
----------------------	---

5. Campagne VAE 2026-2027.

Rapporteur Amandine DI LENA :

- Note de cadrage
 - Validation de la procédure d'admission, du cadre financier et du dispositif de planification des soutenances
 - Objectif prévisionnel : 100 candidats annuels
 - Procédures d'admission des dossiers
 - Organisation et financement des jurys
 - Planification et suivi des soutenances
- Calendrier (candidature : 17/02/26 au 30/04/2026)
- Grille de rétribution (membre 261€ brut ; présidence 391,5€)

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet la campagne VAE 2026-2027 au vote de la CFVU.

Campagne VAE 2026-2027.	Favorable : 28 Défavorable : 0 Abstention : 1
-------------------------	---

6. Bilans CVEC 2023 et 2024.

Rapporteur : Aldo JEAN-JACQUES

La présente communication porte sur les bilans d'utilisation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour les exercices 2023 et 2024.

Conformément au cadre national encadrant la CVEC, l'établissement établit un bilan annuel retraçant les montants perçus, leur répartition par axes d'intervention et le niveau d'exécution des crédits engagés.

Les bilans présentés détaillent la ventilation des financements selon les cinq axes réglementaires (santé, accompagnement social, pratique sportive, culture, amélioration de l'accueil), ainsi que le volet FSDIE. Ils précisent les montants exécutés en fonctionnement, en investissement et en masse salariale, ainsi que le montant des crédits reportés à l'issue de chaque exercice.

Ces éléments permettent à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'exercer pleinement ses attributions en matière de vie étudiante, d'examiner la mise en œuvre opérationnelle des actions financées et d'assurer la transparence sur l'utilisation des ressources dédiées.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet les bilans 2023 et 2024 au vote de la CFVU.

Bilans CVEC 2023 et 2024.	Favorable : 26 Défavorable : 0 Abstention : 2
---------------------------	---

7. Réactualisation du règlement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Rapporteur : Christine SWIETLICKI

Dans le cadre des appels à projets du FSDIE financés par la CVEC, nous avons constaté de nombreuses incompréhensions et interprétations de la part des porteurs de projet, particulièrement en ce qui concerne le règlement actuel qui date de 2017 et qui est devenu obsolète.

Un diagnostic initial a permis d'identifier les points de blocages dans le règlement actuel.

À la suite de cette constatation, la nécessité de mettre en place un COPIL est apparue essentielle afin de redéfinir les orientations du FSDIE sur la base des suggestions des porteurs de projets et de celles du SVEC (dont la gestion du FSDIE est une des missions principale) et ainsi de mettre en place des mesures correctives adaptées.

Les objectifs de cette réactualisation étaient :

- Adapter le règlement aux réalités des initiatives des porteurs de projet
- Simplifier les règles pour les rendre plus compréhensibles par tous les acteurs
- Fluidifier le processus de gestion
- Garantir une égalité de traitement pour tous les porteurs de projets
- Assurer la conformité juridique et réglementaire

- Assurer un cadre adaptable aux évolutions futures

La mise en place de ce COPIL était indispensable et permettait que la révision du FSDIE soit structurée et alignée avec les besoins des bénéficiaires.

Pour ce faire, une consultation des parties prenantes a été effectuée.

Les membres du COPIL proposent aux membres de la CFVU le nouveau règlement pour validation.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet la réactualisation du règlement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) au vote de la CFVU.

Réactualisation du règlement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).	Favorable : 25 Défavorable : 0 Abstention : 1
---	---

8. 1er appel à projet au titre du programme du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2026.

Rapporteur : Christine SWIETLICKI :

L'établissement a lancé le 27/11/25 l'appel à projets au titre du programme

FSDIE 2026. La campagne s'est clôturée le 18/01/26 pour une commission qui s'est réunie le 02/02/26 avec une enveloppe de 270 584,00 €.

Sur 37 dossiers réceptionnés, 13 dossiers sont déclarés administrativement recevables et éligibles, 18 dossiers sont déclarés recevables administrativement et inéligibles et 6 dossiers sont déclarés administrativement irrecevables et non éligibles.

Les subventions sont validées pour un montant total de 100 184,99 € dont 2 projets sous réserve pour un montant total de 8 827,04 € (Cf. Annexe 1 : PV Commission FSDIE).

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le 1er appel à projet au titre du programme du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2026 au vote de la CFVU.

1er appel à projet au titre du programme du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2026.	Favorable : 26 Défavorable : 0 Abstention : 0
--	---

9. Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien aux initiatives en faveur des personnels.

Rapporteur : Christine SWIETLICKI :

Le programme de soutien aux initiatives en faveur des personnels a pour but de soutenir les initiatives qui concourent à un ou plusieurs objectifs ci-dessous :

- Développer une culture d'établissement ;
- Promouvoir l'ouverture de l'Université ;
- Promouvoir des actions de solidarité entre les personnels ;
- Faciliter l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs des personnels et de leurs ayants-droits âgés de moins de 18 ans ;
- Faciliter l'intégration des personnels porteurs d'un handicap.

Ce fonds est alimenté par une dotation établissement et pour l'année 2026, le programme est doté de 10 000 €.

4 dossiers ont été réceptionnés. Ces 4 dossiers sont recevables administrativement et éligibles.

Le montant total des subventions accordées s'élève à 3 022,59 €.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet la répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien aux initiatives en faveur des personnels au vote de la CFVU.

Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien aux initiatives en faveur des personnels.	Favorable : 26 Défavorable : 0 Abstention : 0
---	---

10. Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien au fonctionnement des associations.

Rapporteur : Christine SWIETLICKI :

La commission de la formation et de la vie universitaire est appelée à proposer une répartition des crédits affectés au soutien des associations au regard des critères fixés par le règlement.

1° Il est proposé de retenir comme critères de recevabilité, en plus du dossier complet :

- Le rapport de la demande avec les autres avantages consentis ;
- La présentation d'un bilan d'activité qui se rapporte aux 3 dernières années ;
- La présentation du projet associatif pour l'année en cours.

2° Il est proposé de retenir comme clés de répartition pour les demandes recevables ;

- Pour moitié, la représentativité de l'association établie avec son nombre d'adhérents ;
- Pour moitié, la portée des activités sur les différentes implantations de l'université.

Pour cette première campagne d'appel à projet au soutien au fonctionnement des associations, quatre demandes de subvention ont été réceptionnées.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet la répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien au fonctionnement des associations au vote de la CFVU.

Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien au fonctionnement des associations.	Favorable : 26 Défavorable : 0 Abstention : 1
---	---

11. Grilles tarifaires et droits d'inscription 2025-2026.

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

Modification grille tarifaire IAE

Suite à une nouvelle répartition des heures concernant le MASTER 1 MAE et le MASTER 2 MAE Parcours CDEI, les tarifs ont été réévalués en conséquence.

Une modification du tarif du DU CDEI est également apporté afin de le rendre plus attractif, la totalité des cours étant mutualisés avec le Master MAE CDEI.

Ci-dessous les nouveaux montants :

FORMATIONS	EMPLOYEUR CONVENTION (PERIODE PRO) DEMANDEUR D'EMPLOI PRIS EN CHARGE	INDIVIDUEL PAYANT DEMANDEUR D'EMPLOI NON PRIS EN CHARGE
MASTER 1 MAE	6 200 €	4 100 €
MASTER 2 MAE Parcours Création et Développement d'Entreprises Innovantes	4 500 €	3 000 €
DU Création et Développement d'Entreprises Innovantes (CDEI)	1 000 €	

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet les grilles tarifaires et droits d'inscription 2025-2026.2026-2027 de l'IAE au vote de la CFVU.

Grilles tarifaires et droits d'inscription 2025-2026 de l'IAE.	Favorable : 28 Défavorable : 0 Abstention : 0
--	---

12. Grilles tarifaires DFTLV 2026-2027.

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

- la grille tarifaire du DAEU Sonate
- la grille tarifaire de la VAE

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet les grilles tarifaires DFTLV 2026-2027 au vote de la CFVU.

Grilles tarifaires DFTLV 2026-2027 de la DFTLV.	Favorable : 26 Défavorable : 0 Abstention : 0
---	---

13. Calendrier pédagogique 2025-2026 de l'UFR SANTÉ.

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

Suite à la publication de l'arrêté du 13 novembre 2025, concernant les dates des examens des ECOS Nationaux pour l'accès au troisième cycle des études de médecine, nous sommes contraints de réajuster notre calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2025-2026.

Cette modification impactera les périodes d'examens et/ou de stages des différentes années de notre formation.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet le calendrier pédagogique 2025-2026 de l'UFR SANTÉ au vote de la CFVU.

Calendrier pédagogique 2025-2026 de l'UFR SANTÉ.	Favorable : 25 Défavorable : 0 Abstention : 0
--	---

14. Conventions.

Madame la directrice de la DEPF présente les éléments :

- **DRI et l'Université Taylor's, Malaisie "TU" et l'Université Toulouse Jean Jaurès "UT2J" :** Accord-cadre de coopération dont est que les parties conviennent de créer un réseau international de collaboration sur les baromètres alimentaires appelé BARALIM est d'entreprendre des recherches multidisciplinaires axées sur les transitions alimentaires dans divers contextes socioculturels. Le réseau se penchera sur les études suivants : • Utiliser des méthodologies comparables pour produire des données sur les transformations des habitudes alimentaires et leurs déterminants socioculturels sous-jacents ; • Décrire les transitions alimentaires et les interactions entre l'alimentation, les cultures, la santé et l'environnement ; • Étudier le patrimoine alimentaire et le rôle de l'alimentation dans la formation des identités et des traditions socioculturelles ; Ces analyses favoriseront un dialogue ouvert et interdisciplinaire, en particulier dans les domaines suivants : • L'agro-économie, en mettant l'accent sur les questions de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire ; • La santé publique et la nutrition, en abordant les défis liés à l'obésité, au diabète et à d'autres maladies chroniques liées à l'alimentation ; • Tourisme et muséographie sur le patrimoine alimentaire et sa préservation pour les années 2025-2029.
- **DRI et Université de Séville - Espagne :** Accord-cadre de coopération d'échanges virtuels "E-TANDEM" dont l'objet est de guider et de promouvoir le développement des compétences de compréhension et d'expression, orales et écrites et selon les critères définis par les coordinateurs, les parties constituent des binômes entre étudiants espagnols et étudiants français et pendant la durée du programme, les étudiants disposent d'un accompagnement pédagogiques par les coordinateurs (thématiques abordées lors des échanges virtuels, conseil linguistiques, support outils pédagogiques) pour les années 2026-2030.
- **DRI et l'Université d'Estrémadure :** Accord-cadre de coopération d'échanges virtuels "E-TANDEM" dont l'objet est de guider et de promouvoir le développement des compétences de compréhension et d'expression, orales et écrites et selon les critères définis par les coordinateurs, les parties constituent des binômes entre étudiants espagnols et étudiants français et pendant la durée du programme, les étudiants disposent d'un accompagnement pédagogiques par les coordinateurs (thématiques abordées lors des échanges virtuels, conseil linguistiques, support outils pédagogiques) pour les années 2026-2030.
- **DRI et l'Université de Djibouti :** Accord-cadre de coopération dont l'objet est d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes : - échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; - Échanges d'étudiants ; - Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; - Élaboration de programmes conjoints de formation : - Élaboration de programmes conjoints de recherche ; - Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ; Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique pédagogique (échanges de documentation et de publications); Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : programmes d'été) ; Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre leur de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; - Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc, pour les années universitaires 2026-2031.
- **DRI/UFR SHE et l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo "IST" :** Convention d'application n°5 relatives à la mise en œuvre à l'IST d'Antananarivo du Master Génie Civil et Urbanisme parcours Espaces Bâti Environnement et Énergie "EBENE" dont l'objet est la formation délocalisée de l'Université de La Réunion pour l'année universitaire 2025-2026.

- **DRI et l'Université de Poitiers "UP" et l'Université Claude Bernard Lyon 1 "UCBL" et l'Université Lumière Lyon 2 "ULL2" et Vellore Institute of Technology "VIT" et Jawaharlal Institute of Postgraduate Medical Education and Research "JIPMER" et National Center for Biologicial Sciences "NCBS" :** Accord cadre de consortium n°2 Projet ILIADE "Innovation par les plantes et l'IA pour l'InDe et la France" dont l'objet est d'encadrer la poursuite des actions, mobilités, engagements financiers et obligations de reporting jusqu'à la clôture définitive du projet qui sont : - La création d'un consortium franco-indien entre les présentes Parties à la suite du dépôt et de l'obtention du projet intitulé ILIADE "Innovation par les plantes et l'IA pour l'InDe et la France" ; - De définir les modalités d'exécution du projet financé suite à l'appel à projet "Création d'un Campus franco-indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé" ; - Notamment, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des établissements et de leurs pays respectifs, de coopérer dans les domaines suivants : 1. Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; 2. Échanges d'étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques du projet ; 4. Élaboration de programmes conjoints de formation, 5. Élaboration de programmes conjoints de recherche ; 6. Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant cotutelle ou codirection de thèse) ; 7. Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique (échanges de documentation et de publications) ; 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (type programmes d'été) ; 9. Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 10. Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc ; 2026.
- **DRI et Queen Mary Université de Londres - Royaume-Uni :** Accord-cadre de coopération dont l'objet est le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des établissements et dans chacun des pays d'origine des parties, de poursuivre et favoriser la coopération entre ces dernières, dans les domaines suivants : 1. Échanges d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ; 2. Échanges d'étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; 5. Élaboration de programmes conjoints de recherche ; 6. Direction scientifique commune de travaux de recherche (le cas échéant co-tutelle ou co-direction de thèse) ; 7. Facilitation de l'accès à la connaissance scientifique et pédagogique (échanges de documentation et de publications) ; 8. Organisation conjointe de colloques, conférences, séminaires et formations de courte durée (exemple : programmes d'été) ; 9. Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 10. Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc ; pour les années universitaires 2025-2028.
- **DRI et University of Sheffield -Royaume-Uni "l'UOS":** Accord-cadre de coopération dont l'objet est le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacun des établissements et dans chacun des pays d'origine des parties, de poursuivre et favoriser la coopération entre ces dernières, dans les domaines suivants : 1. Échanges d'enseignants ; 2. Échanges d'étudiants ; 3. Échanges de personnels techniques et administratifs en fonction des besoins spécifiques ; 4. Élaboration de programmes conjoints de formation ; 5. Participation à toutes formes d'échanges susceptibles de valoriser leurs établissements et leurs personnels, que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement interne ou de celui des relations avec leur environnement économique, industriel, social ou culturel ; 6. Autres formes de coopération : produits pédagogiques nouveaux, e-learning, aides à la mise en place d'une structure de recherche, etc ; pour les années universitaires 2025-2028.
- **DRI et Université du Québec à Montréal "UQAM" Canada :** Entente cadre dont l'objet vise à donner un cadre formel à la coopération, à faciliter et à intensifier les échanges déjà amorcés entre les Parties et est ouverte aux professeurs chercheurs de toutes disciplines, qui verront un intérêt à développer des projets de coopération. De façon générale et, selon les moyens financiers disponibles dans chaque établissement, la collaboration pourra prendre les formes suivantes (selon des modalités à être définies dans une convention d'application) : - Réalisation de projets de recherche conjoints ; - Échanges de professeurs et d'experts pour des missions d'enseignement et de formation ; - Échanges étudiants ; - Réalisation de stages

de recherche et de perfectionnement pour des étudiants ; - Publications conjointes et échanges d'expériences quant à la méthodologie de travail et l'organisation académique ; - Organisation d'écoles d'été et de rencontres scientifiques d'intérêt commun ; - Et plus généralement, toute activité de nature à répondre à l'objectif visé pour une durée de cinq ans 2025.

- **MDL et France Éducation International "FEI" :** Convention d'agrément des conditions générales d'organisation du test de connaissance du français "TCF" et de l'examen civiques des centres en France (U33097-01-2026-01) dont l'objet est d'appliquer les conditions générales d'organisation du TCF et les conditions générales d'organisation de l'examen civique sur le territoire français annexées à la convention - TCF : Le Test de connaissance du Français (TCF) permet d'évaluer les compétences en français langue générale. Élaboré par France Éducation international (FEI), le TCF existe en 4 déclinaisons : - TCF Intégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN) - TCF dit Tout public (TCF TP) - TCF Canada (TCF CA) - TCF Québec (TCF QC) 2025-2028
- **IAE et ASFO Emploi (CIFAB-ASFO Emploi) Guadeloupe :** Convention de partenariat dont l'objet est l'organisation et la mise en place d'une session de formation professionnelle afin d'établir, de fixer les termes du partenariat liant les parties, conformément aux indications du cahier des charges et des annexes techniques de l'accréditation du diplôme de "Licence professionnelle Métiers du Marketing Opérationnel" parcours Développement commercial délivré par l'université de La Réunion pour l'année universitaire 2025-2026.
- **IAE et l'IRMSOI :** Avenant n°1 à la convention 2024-2025 dont l'objet est la modification de certaines stipulations de la convention entre les parties concernant l'article 1 de la convention d'origine est modifié comme suit : est d'établir et de fixer les termes du partenariat entre les parties conformément aux indications du cahier des charges et des annexes techniques de l'accréditation des diplômes : Master 2 management sectoriel : parcours management et enseignement en santé ; - Master 2 management sectoriel : parcours pilotage des organisations en santé ; Diplôme universitaire Fonction managériale en santé délivrés par l'Université de La Réunion ; Diplôme universitaire Animation managériale en santé délivrés par l'Université de La Réunion. Ainsi que de l'article 4 : modalités et responsabilités d'enseignements, de l'article 6 : modalités financières et de l'article 8 : durée et prise d'effet de la convention jusqu'à fin octobre 2025.
- **IAE et l'IRMSOI :** Convention de partenariat dont l'objet est le partenariat définissant l'organisation des sessions de formations professionnelles (Master 2 et DU) pour répondre aux besoins exprimés pour les managers des institutions publiques, privées ou associatives des secteurs sanitaire, social ou médico-social de La Réunion et de l'Océan indien afin d'établir et de fixer les termes du partenariat conformément aux indications du cahier des charges et des annexes techniques de l'accréditation des diplômes délivrés par l'université : - Master 2 management sectoriel : parcours management et enseignement en santé (MES) (RNCP 35911) ; - Master 2 management sectoriel : parcours pilotage des organisations en santé (POS) (RNCP 35911) ; - Diplôme universitaire Fonction managériale en santé (FMS) ; - Diplôme universitaire Animation managériale en santé (AMS) année 2025-2026.
- **IAE et l'Association French Tech La Réunion :** Convention de partenariat Adhésion de l'IAE La Réunion en tant que Membre Stratégique de La French Tech La Réunion dont l'objet est de formaliser le partenariat entre les parties et elle vise à renforcer la collaboration entre les structures autour du Master et du Diplôme Universitaire (DU) CDEI (Création et Développement d'Entreprises Innovantes), à travers un partenariat pédagogique, événementiel et institutionnel. Cette collaboration repose notamment sur un co-branding, l'apport d'intervenants qualifiés issus du terrain, et la participation à des temps pédagogiques clefs pour une durée de trois ans.
- **IAE et La Confédération des Petites et Moyennes entreprises de La Réunion "CPME Réunion" :** Convention de partenariat dont l'objet est de définir les relations entre les parties et d'inscrire l'Académie des entrepreneurs dans la réalisation de la stratégie de l'IAE Réunion en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat et dans la volonté de la CPME Réunion d'ancrer les entreprises dans le territoire local à travers le P.A.C.T.E.S. "Prospective Activités Compétences Trésorerie Engagement Solidarité". A ce titre, elle doit permettre d'augmenter la présence et la visibilité de cet événement afin de : - donner de la visibilité aux entreprises et valoriser leurs expertises ; - faire découvrir aux étudiants la réalité des chefs d'entreprises en participant aux réflexions sur des problématiques liées à la vie de l'entreprise et de l'entrepreneuriat ; - apporter un espace de rencontres et de participation à un réseau qui

crée du lien entre professionnels et étudiants (FI et FC) ; - favoriser les ponts entre le monde de l'entreprise et les étudiants 2026-2027.

- **IUT et La Société ZEOP** : Convention dont l'objet est d'établir le partenariat d'ingénierie entre les parties dans le cadre des Unités d'Enseignement de professionnalisation comprenant les projets tutorés, les stages et le Projet Personnel et Professionnel. La société participe à des actions de démonstrations et de déploiement d'équipements liés à ses propres infrastructures de réseaux et télécommunications pour les années universitaires 2025-2028.
- **IUT et Stormshield SAS** : Convention de renouvellement dont l'objet est la mise en place d'une relation de long terme entre l'équipe de formation de Stormshield et du Partenariat afin d'accompagner l'équipe pédagogique de celui-ci techniquement et pédagogiquement et s'appuie sur deux axes principaux : - Formation des enseignants gratuite, via la mise à disposition de ressources pédagogiques et la possibilité de s'inscrire gratuitement aux différentes sessions de formations techniques proposées par le centre de formation Stormshield (les éventuels frais de déplacement sont à la charge de l'établissement) ; - Fourniture de firewalls pédagogiques Stormshield. Des firewalls virtuels pédagogique sont mis gratuitement à disposition de l'établissement pour une utilisation pédagogique auprès des enseignants ou étudiants. Le Partenaire a également la possibilité, facultative, de faire l'acquisition de firewalls physiques à des conditions spécifiques Stormshield Academy via le réseau de revendeurs Stormshield pour une durée de trois ans. Pour information déjà signée.
- **UFR Santé et l'Université d'Angers "l'UA"** : Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé Réunion admis en DFASM1 à la faculté de santé d'Angers dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties afin d'accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFGSM1" les étudiants ayant validé leur diplôme de formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'Université de La Réunion années 2025-2028.
- **UFR Santé et l'Université Bourgogne Europe "UBE"** : Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé Réunion admis en DFASM1 à l'UFR des Sciences de Santé de l'UBE dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties afin d'accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFGSM1" les étudiants ayant validé leur diplôme de formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'Université de La Réunion années 2025-2030.
- **UFR Santé et l'Université Clermont Auvergne "UCA"** : Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé Réunion admis en DFASM1 à l'UFR de médecine et des professions paramédicales de l'UCA (DF_Médecine_2025-95) dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties afin d'accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFGSM1" les étudiants ayant validé leur diplôme de formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'Université de La Réunion années 2025-2030.
- **UFR SHE et La Ligue de Rugby de La Réunion de la Fédération Française de Rugby "La ligue ou le CRR"** : Convention d'application de la convention cadre C3D STAPS "chapitre formation" dont l'objet est l'organisation des modalités de mise en œuvre, au sein de l'Université, de formations fédérales aux Brevets Fédéraux "BF" de la Fédération Française de Rugby, assurées conjointement par les enseignants du département STAPS de l'UFR SHE et les cadres techniques de la Ligue. Les formations est assurée de manière discontinue, selon les emplois du temps universitaires, et comprend : - Des enseignements délivrés par les enseignants du département STAPS ; - Des interventions des cadres techniques de la Ligue ; - Un stage en club pour l'année universitaire 2025-2026.
- **UFR SHE et l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg "ENGEEES"** : Convention de partenariat dont l'objet est de préciser et de définir les modalités de coopération entre les deux établissements, les apports respectifs des parties, ainsi que les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions conjointes et du partenariat entre les parties, qui s'inscrit notamment dans le cadre du Master "Risques et Environnement", dont la maquette est appelée à être révisée, en vue de la labellisation dans le cadre de la Nouvelle Offre de Formation "NOF". En réponse aux besoins exprimés par l'Université de La Réunion, ENGEEES apporte une expertise et son accompagnement selon les modalités suivantes : • Appui à l'élaboration de la nouvelle maquette du Master Risques et Environnement, en mobilisant son expertise globale dans ses domaines de compétences ; • Contribution à l'identification et à la définition des Unités d'Enseignement (UE), en particulier sur les thématiques suivantes : - Gestion intégrée de la ressource en eau et des services d'eau et d'assainissement ; - Gestion

des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ; - Commande publique et marchés publics appliqués à l'environnement ; - Intégration des enjeux carbone (bilan carbone, neutralité, stratégie d'atténuation/adaptation) ; - Autres thématiques en lien avec les axes d'enseignement du Master. En complément, l'ENGEES pourra être sollicitée par l'Université de La Réunion pour des actions spécifiques en lien avec le Master ou d'autres formations thématiques autour de l'eau et de l'environnement et de la protection des milieux, telles que : - Appui à des projets tutorés ou de terrain ; - Participation à des séminaires, colloques, journées thématiques ou événements pédagogiques ; - Appui à l'orientation professionnelle des étudiants (alternants, stagiaires) ; - Mobilisation de son réseau de partenaires professionnels, académiques ou institutionnels. Pour une durée de trois ans.

- **DFTLV et l'EPLFPA Forma'Terra** : Convention de prestation de formation "Licence professionnelle Agronomie" dont l'objet est pour le compte de l'université, l'EPLFPA assurera la coordination pédagogique de la LP Agronomie et le règlement de l'ensemble des prestations pédagogiques non prises en charge par l'université. Afin de concilier les impératifs de formation et de développement des compétences, les parties s'associent pour offrir cette formation aux candidats de la Réunion au titre de l'année universitaire 2025-2026
- **DFTLV et l'Agence Régional de Santé La Réunion "ARS"** : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ARS/DATPS/2025/N° 42 dont l'objet est de définir les termes dont l'objet est de définir les termes du projet de partenariat entre les parties pour la mise en œuvre du diplôme universitaires "Politiques de Lutte et Prévention des Violences Conjugales et Intrafamiliales" à La Réunion porté par la faculté de Droit et d'Économie (FDE) et la DFTLV de l'UR, et organisé par le Groupe Recherche Action VIF - "GRA VIF" (ouverture prévue en 2026) pour 2025-2026.
- **ESIROI et Le Collège Henri Matisse** : Convention de partenariat dans le cadre du programme dénommé "Cordée de la Réussite" l'enseignement supérieur désigné tête de cordé, met en place un programme favorisant l'accès à l'enseignement supérieur destiné aux jeunes scolarisés dans les quartiers prioritaires ou de territoires isolés et scolarisés de La Réunion. Chaque établissement partenaire est susceptible de participer à l'une des actions énoncées à l'article et décrites dans le programme annuel des actions, mis au point à chaque rentrée scolaire. L'ESIROI s'engage, en lien avec les équipes pédagogiques et de direction des établissements partenaires, à favoriser : - La découverte du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, et, plus généralement, la création des conditions d'une ouverture sociale, scientifique et culturelle, - L'organisation d'actions pour faire découvrir ses disciplines scientifiques, culturelles, artistiques et de management, - La mise en place de tutorat pour chaque collégien ou lycéen concerné, par ses étudiants, la participation de collégiens ou de lycéens à certains projets étudiants. L'EPLFPA s'engage : - Les élèves volontaires pour participer à cette opération sont identifiés et sélectionnés par les établissements d'enseignement secondaire qui se chargent des autorisations nécessaires aux élèves mineurs et de l'encadrement de ceux-ci lors des déplacements extérieurs pour 2024-2026.
- **INSPE ET l'Agence pour l'intégralité des chances "Chancegal"** : Convention dont l'objet est de formaliser le partenariat entre les parties, dans le cadre du projet "Osons le sport en mixité dans l'Océan Indien", visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers la pratique sportive et la sensibilisation à la mixité dans l'ensemble des territoires de l'Océan Indien. Chancegal agit pour sensibiliser et former sur les enjeux d'égalité, tout en accompagnant la mise en réseau des acteurs engagés dans cette cause et à pour objectifs de : - Former et éduquer à la culture de l'égalité et au respect mutuel entre les femmes et les hommes ; - Promouvoir une plus grande mixité dans les métiers et les filières de formation, en tant que levier essentiel pour atteindre l'égalité professionnelle ; - Réduire les discriminations et les traitements différenciés fondés sur le sexe, tout en luttant contre les stéréotypes liées en genre ; - Apporter une assistance technique à des projet à des projets dans le cadre de l'égalité professionnelle ou de la diversification des choix professionnels pour 2025-2026.
- **SZER et l'Établissement (EPSCP) et l'Étudiant entrepreneur** : Contrat pédagogique de substitution du stage par un projet de création d'entreprise dont l'objet est l'obtention du statut national d'étudiant entrepreneur confère à son titulaire, la possibilité de substituer la période de stage obligatoire en entreprise par un travail, d'une durée équivalente, sur son projet de création d'entreprise. Elle est soumise à l'accord du responsable pédagogique de la formation d'inscription de l'étudiant et de fixer le cadre et les modalités de cette substitution de stage sur une base de 35 heures de travail hebdomadaire répartis sur 5 jours.

- **UFR Santé et l'Université de Lorraine "l'UL" :** Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé de La Réunion admis en DFASM1 à la faculté de médecine, maïeutique et métiers de la Santé de l'UL dont l'objet est d'établir les conditions de partenariat entre les parties, les étudiants titulaires du DFGSM de l'UR de La Réunion sont admis en DFASM1 à l'UL et l'entrée en 2e cycle suppose l'acquisition de prérequis pédagogiques, qui ne sont pas systématiquement ouverts dans leur formation dans le cadre du DFGSM à La Réunion. Par conséquent, les étudiants seront dispensés des unités d'enseignement déjà validées dans le cadre de leur diplôme de 1er cycle, mais devront valider les prérequis jugés nécessaires par la faculté de médecine, Maïeutique et métiers de la santé de l'UL pour l'année universitaire 2025-2030.
- **UFR Santé et l'Université de Tours "l'UT" :** Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé de La Réunion admis en DFSAM1 à la faculté de médecine de Tours dont l'objet est d'établir les conditions du partenariat entre les parties concernant :
- L'accueil en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFSMA1" les étudiants ayant validé leur diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'UR de La Réunion pour l'année universitaire 2025-2030.
- **UFR Santé et l'Université Paris Cité "UPCité" :** Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé de La Réunion admis en DFSAM1 à la faculté de médecine de santé - UFR de médecine de l'UPCité dont l'objet est d'établir les conditions du partenariat entre les parties concernant :
- L'accueil en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFSMA1" les étudiants ayant validé leur diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'UR de La Réunion pour l'année universitaire 2025-2030.
- **UFR Santé et Nantes Université "NU" :** Convention de partenariat relative à l'accueil à l'UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques de Nantes des étudiants de l'UFR Santé de La Réunion admis en deuxième année de formation aux études pharmaceutiques "DFGSP 2" dont l'objet est la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du premier cycle ayant validé un parcours de formation antérieur dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et de préciser les modalités d'intervention de l'université pour la poursuite d'études dans le cadre de la réforme relative à l'accès aux formations pour l'année universitaire 2025-2026.
- **UFR Santé et Université de Toulouse "l'UT" :** Convention de partenariat concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé de La Réunion admis en DFSAM1 à la faculté de santé de Toulouse dont l'objet est d'établir les conditions du partenariat entre les parties en vue d'accueillir en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales "DFSMA1" les étudiants ayant validé leur diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales "DFGSM" à l'UR de La Réunion pour l'année universitaire 2025-2030.
- **DRI et /UFR SHE et l'Université des Seychelles :** Convention d'application n°4 pour la mise en œuvre de la Licence de Lettres de l'Université de La Réunion à l'Université de Seychelles dont l'objet est de poursuivre la mise en place, réalisée depuis 2010, de la Licence Lettres par un diplôme de Licence de L'UR et reconnu au Seychelles, ce diplôme donne droit au titulaire au grade de Licence, reconnu comme diplôme français et européen. Cette formation fondamentale s'avère à la fois approfondie et spécialisée selon un parcours de découverte en première année, d'approfondissement en deuxième année, de spécialisation en troisième année pour les années universitaires 2026-2030.
- **DFTLV et l'ADFOI :** Convention de prestation dans le cadre du Diplôme Universitaire "Psychologie Clinique Interculturelle et Transculturelle de l'Océan Indien" dont l'objet est de définir les modalités de la coopération entre les parties pour la réalisation des enseignements pour l'année universitaire 2025-2026.
- **IAE et Le Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement "GREEN" :** Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions de mise en œuvre d'un partenariat établi entre les parties pour répondre aux objectifs suivants :
- Organiser la seconde édition de « La journée de la RSE et de la Transition écologique » ;
- Augmenter et combiner les ressources (logistiques, humaines, ...) afin de couvrir tous les aspects de la manifestation ;
- Sensibiliser les entreprises et étudiants aux aspects de la Responsabilité Sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) ;
- Accroître la visibilité et la portée de l'engagement des deux parties en faveur de la sensibilisation et l'adhésion aux bonnes pratiques liées à la Responsabilité Sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE). La

vocation de GREEN est de promouvoir des éco-entreprises et les entreprises éco-responsables mais aussi de développer des synergies autour de projets dont les principales missions sont de : - Développer un réseau d'acteurs performants où la compétence est la première source de compétitivité ; - Encourager et valoriser les bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et environnementale des Entreprises ; - Faire de La Réunion, un exemple en matière de développement durable et d'économie circulaire pour l'année universitaire 2024-2025.

- **IUT et l'Université de Nantes** : Avenant n°1 à la convention-cadre de coopération inter-universitaire pour la formation dont l'objet est de préciser les modalités d'inscription et d'accès aux supports pédagogiques pour les étudiants inscrits dans le Master Ingénierie des Systèmes Complexes "ISC" parcours Interdisciplinaire en Technologie Innovantes "ITI" en coopération entre les parties pour l'année universitaire 2025-2026.
- **UFR DE et l'Ordre des avocats, ordres professionnels, du barreau de Saint-Denis de La Réunion** : Convention cadre "Mentorat" dont l'objet est de définir les modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un programme de mentorat, permettant aux avocats du Barreau de Saint-Denis de proposer un "Mentorat" aux étudiants inscrits à l'UFR de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion en troisième année de Licence en droit sur le campus du Moufia de Saint-Denis. Le "Mentorat", bénévole et volontaire, consiste pour le professionnel partenaire "le mentor" à accueillir ponctuellement un étudiant le "mentoré" au sein de son lieu de travail d'exercice professionnel, afin de permettre un échange et une découverte professionnelle dans l'intérêt de l'orientation professionnelle de l'étudiant pour les années universitaires 2025-2029.

En l'absence d'observation, Monsieur le vice-président soumet les conventions au vote de la CFVU.

Conventions.	Favorable : 23 Défavorable : 0 Abstention : 0
--------------	---

Les membres élus souhaitent proposer une motion suite aux résultats des votes concernant la nouvelle offre de formation.

Christine OROBITG souhaite formuler cette proposition au vu des résultats des votes. Il y a peut-être eu une incompréhension ou une frustration par rapport à cette nouvelle offre de formation et aux conditions dans lesquelles elle doit être votée. Ces conditions ne découlent pas forcément de la gouvernance, mais de la situation financière nationale et de la position du ministère. Si la motion recueille les suffrages, je pense que cela sera un message pour nous réunir.

Mohammed AÏT AARAB rejoint les propos de Mme OROBITG. Il pense que les votes qui ont eu lieu expriment davantage la manifestation d'un ras-le-bol contre une politique gouvernementale qui asphyxie les universités depuis des années, plutôt qu'une défiance envers la gouvernance.

Rayan REMTOULA indique que, pour les élus étudiants, c'est effectivement plutôt pour ces raisons, liées également à un ras-le-bol face au manque budgétaire découlant de la politique gouvernementale. Il y avait aussi, dans les principales filières de L1, cette absence d'UEO (Unités d'Enseignement d'Ouverture). Ce sont des UEO que nous avons toujours défendues et que nous souhaitons maintenir et défendre dès la L1 dans toutes les filières. Même dans les filières un peu plus sélectives, il faudrait au moins avoir une unité d'enseignement d'ouverture. Cette absence nous paraissait très injuste pour les étudiants, notamment pour les L1 pour lesquels nous avons voté aujourd'hui, d'autant plus que l'UEO est remplacée par la TEDS. Nous trouvons qu'il est important de les maintenir et de l'intégrer dans cette motion.

Monsieur le VP CA-FVU précise sur ce point qu'il ne s'agit pas d'une décision de notre tutelle - à laquelle s'adresse cette motion - mais d'une décision de l'établissement de réduire la voilure concernant l'offre d'UEO. Cette discussion doit donc avoir lieu en interne.

Mme Boiron lit la motion aux membres élus avant sa soumission au vote.

L'université de La Réunion figure dans la vague E d'accréditation de l'offre de formation. Dans un contexte de réduction des allocations de moyens par la tutelle pour la carte de formation 2026-31, une Note de cadrage a été élaborée et votée par les instances : sur les indications de l'évaluation HCERES des diplômes, celle-ci proposait les modalités concrètes de rationalisation de cette carte. Après un travail intense mené durant 8 mois par les équipes pédagogiques des différentes composantes en dialogue permanent avec la Direction des Etudes et du Pilotage des Formations (DEPF), la CVFU réunie en séance du 03 mars 2026 a décliné la validation de l'ensemble de la NOF (Nouvelle Offre de Formation), quels que soient les domaines, spécialités, parcours de Licence et de Master. Il apparaît en effet que les conditions matérielles et humaines ne sont pas réunies pour engager sereinement l'établissement pour les 6 années à venir. La CFVU de l'Université de La Réunion manifeste par la présente son insatisfaction quant aux moyens ministériels alloués pour l'établissement. Nous élus de la CFVU condamnons de manière unanime les contraintes budgétaires et la baisse de moyens imposés à l'enseignement supérieur et à la recherche par le Ministère de tutelle. A l'université de la Réunion, ces contraintes imposent une NOF (Nouvelle Offre de Formation), dégradée, notamment dans certaines composantes, ne permettant pas d'accompagner dignement les étudiantes et étudiants. Nous, élus de la CFVU protestons contre ces choix budgétaires qui relèguent au second plan la qualité de la formation et qui ne mettent pas l'université dans une position lui permettant de mener à bien sa mission de service public d'enseignement supérieur.

Monsieur le vice-président soumet la motion au vote de la CFVU.

Motion	Favorable : 17 Défavorable : 0 Abstention : 10
--------	--

Pour information :

Tous les points pour information cités ci-dessous sont reportés à la prochaine CFVU.

1. Bilan d'activité Pépite.
2. Dispositif Kap Réussite.
3. SDVE 2026-2030.
4. Campus zéro non-recours.
5. Révision de la charte des enseignements

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-président lève la séance à 13h45.

La secrétaire de séance,



M. BOIRON

Le Président de séance,



L. DIDIER